

# Insee Dossier

## Provence-Alpes-Côte d'Azur



N° 7

Décembre 2016

Marseille, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos Ancrage territorial et ouverture internationale

**A**u coeur de l'économie du port, le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos rassemble 1 500 établissements des Bouches-du-Rhône insérés dans la chaîne d'activité portuaire : ils concourent à l'acheminement et au transit des passagers et des marchandises portuaires, éventuellement à leur production ou leur transformation industrielle locale.

Fin 2013, le cluster emploie 41 500 salariés (hors intérimaires et non-salariés qui représentent vraisemblablement un volume de plusieurs milliers d'emplois) répartis sur 62 communes du département, dans et hors du périmètre géographique portuaire.

Ces résultats sont issus de travaux d'expertise menés conjointement par le GPMM et l'Insee, auxquels l'Union maritime et fluviale Marseille-Fos et la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence ont également contribué (*encadré*).

Dans le champ des secteurs marchands, l'activité industrialo-portuaire (hors acteurs publics) représente ainsi 7,5 % des emplois salariés du département des Bouches-du-Rhône et de la métropole Aix-Marseille Provence. A Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, à Saint-Martin-de-Crau et à Berre-l'Étang, elle occupe au moins 40 % des emplois. Par ailleurs, 8 salariés sur 10 ne vivent pas dans la commune où ils travaillent : le cluster rayonne donc au-delà des communes d'implantation de ses établissements.

Les activités productives du cluster industrialo-portuaire génèrent de la valeur ajoutée sur le territoire des Bouches-du-Rhône : 10,7 % de la richesse dégagée dans le département. Les établissements du cluster sont souvent partie intégrante d'entreprises de grande envergure : des multinationales pour trois emplois sur quatre, étrangères pour trois emplois sur dix. Les sièges sociaux de la place portuaire marseillaise contrôlent aussi des emplois localisés ailleurs en France ou à l'étranger.

Parmi les salariés du cluster industrialo-portuaire, les hommes sont largement majoritaires et les ouvriers fortement surreprésentés. La diversité des métiers exercés dans le cluster est relative : 345 professions sont représentées, mais une vingtaine d'entre elles rassemble plus de 45 % des salariés (conducteurs routiers, personnels navigants, dockers, techniciens des industries de transformation, employés des transports de marchandises, ouvriers de l'emballage et de l'expédition, caristes et conducteurs de chariots élévateurs...).

Delphine Artaud, Jérôme Domens, Samuel Ettouati (Insee)  
Geraldine Planque (GPMM)

Marseille Fos  
Le port méditerranéen

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques Provence-Alpes-Côte d'Azur  
17 rue Menpenti - CS 70004 - 13995 Marseille Cedex 10 - [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Tél : 04.91.17.57.57 - Fax : 04.91.17.59.59 - N° SIRET : 171 302 706 00014 - Code APE : 84.11z - Service Insee Contact : 09 72 72 4000 (tarification appel local)

République Française

### **Encadré - Méthode**

Construit par des travaux d'expertise itératifs, menés conjointement par le GPMM, l'UMF, la CCIMP et l'Insee, le champ du cluster industrialo-portuaire rassemble les établissements des Bouches-du-Rhône dont l'activité est pleinement liée à l'activité industrialo-portuaire.

Considéré comme le coeur de l'économie du port de Marseille-Fos, le cluster ne représente toutefois pas cette économie dans sa totalité. Les établissements faiblement liés à la chaîne d'activité portuaire n'ont pas été pris en compte, en particulier ceux qui interviennent, pour une faible part de leur chiffre d'affaires, en qualité de fournisseur ou sous-traitant des établissements du cluster.

De même, les établissements localisés en dehors du département des Bouches-du-Rhône n'ont pas été étudiés. Par ailleurs, les emplois intérimaires mis à disposition des établissements du cluster par des agences de travail temporaires n'ont pu être comptabilisés, pas plus que les emplois non salariés (professionnels libéraux et indépendants).

**Retrouvez les résultats complets de l'étude sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) :**  
**[Insee Dossier Paca n° 7, décembre 2016](#)**

**Vous pouvez obtenir des précisions auprès des auteurs de l'étude en contactant :**  
**Fernande Ponzio, à l'Insee - Tél : 04 91 17 59 11 - [dr13-relations-avec-la-presse@insee.fr](mailto:dr13-relations-avec-la-presse@insee.fr)**  
**Claire Battedou, au GPMM - Tél : 04 91 39 42 01 - [claire.battedou@marseille-port.fr](mailto:claire.battedou@marseille-port.fr)**